



InfoMuni

Municipalité de Montreux : décision du 5 mars 2021

Parmi les points traités par la Municipalité, relevons la décision qui suit :

Terrasses : la Municipalité de Montreux autorise leur pérennisation jusqu'à fin 2021 et accorde la gratuité de l'utilisation des domaines publics ou privés communaux.

Consciente des difficultés rencontrées par le secteur de la restauration suite aux mesures sanitaires, la Municipalité a décidé aujourd'hui de prolonger l'autorisation d'installation des terrasses jusqu'au 31 décembre 2021. L'autorisation vaut pour les terrasses déjà installées en 2020 comme pour de nouvelles installations. L'utilisation du domaine public sera gratuite pour les exploitants, y compris pour ceux au bénéfice d'un bail ou d'une convention d'utilisation des domaines publics ou privés communaux.

Les extensions de terrasses avaient connu un franc succès l'été passé ; elles avaient permis à une soixantaine d'exploitants de créer 850 places supplémentaires, facilitant ainsi le respect des règles de distanciation. La Municipalité espère qu'avec le retour des beaux jours et l'assouplissement envisagé des mesures sanitaires, ces terrasses puissent à nouveau permettre à toutes et tous de retrouver une vie presque normale, tout en respectant bien entendu les règles en vigueur.